

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la transition écologique

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Arrêté du 20 juillet 2020

portant commissionnement d'agents de collectivités territoriales ou de leurs groupements chargés de la protection des espaces ou patrimoines naturels

NOR : TREL2015854A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté de la ministre de la transition écologique en date du 20/07/2020, en application de l'article R. 172-1-1 du code de l'environnement, les agents mentionnés dans le tableau suivant sont commissionnés en vue de la recherche et de la constatation des infractions mentionnées aux articles L. 362-5 et au I du L. 415-1 du même code, dans leur zone de commissionnement respective, conformément aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux textes et décisions pris pour leur application :

Prénom Nom	Service d'affectation	Zone de commissionnement
Théo BONNET	Departement de l'Isère	Isère (38)
Jerome CARLIN	Departement de l'Isère	Isère (38)
Vincent FOUILLAND	Departement de l'Isère	Isère (38)
Frederic PINTO	Departement de l'Isère	Isère (38)

Préalablement à l'exercice de leurs fonctions de police judiciaire, les agents prêteront serment devant le tribunal judiciaire de leur résidence administrative.